

Bobigny le 22 juin 2026

**Canicule rouge en Seine-Saint-Denis :  
l'État doit protéger les personnels et les élèves  
Toutes et tous en grève le 25 juin !**

La Seine-Saint-Denis est placée en vigilance rouge canicule, le niveau d'alerte le plus élevé. Pourtant, alors que des températures dépassant les 40°C sont annoncées dans le département, les écoles restent confrontées à une absence de consignes claires et à des réponses insuffisantes face à une situation sanitaire exceptionnelle.

Le week-end ayant déjà été marqué par des températures très élevées, les bâtiments scolaires ont accumulé la chaleur et ne pourront être rafraîchis efficacement. Élèves et personnels arriveront dans des locaux déjà surchauffés. Lors du précédent épisode caniculaire de la fin du mois de mai, de nombreux malaises avaient déjà été constatés parmi les élèves comme parmi les personnels.

Cette situation n'a rien d'imprévisible. Depuis plusieurs années, les scientifiques alertent sur la multiplication, l'allongement et l'intensification des épisodes de chaleur extrême. Pourtant, les écoles demeurent largement inadaptées à ces nouvelles réalités climatiques. Isolation insuffisante, salles de classe transformées en étuves, dispositifs d'aération défectueux, stores hors d'usage, manque de points d'eau, absence quasi généralisée de climatisation : **les conditions d'accueil et de travail se dégradent dangereusement à chaque épisode de chaleur.**

Or, depuis le décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleuses et travailleurs contre les risques liés à la chaleur, les employeurs ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures adaptées dès les épisodes de vigilance météorologique. Ces dispositions s'appliquent pleinement à l'Éducation nationale. L'État employeur a donc l'obligation légale de protéger la santé et la sécurité des personnels.

Cette responsabilité est d'autant plus importante que les métiers de l'Éducation nationale sont massivement féminisés. **Les professeur·es des écoles sont à 85 % des femmes et les AESH à 94 %.** Le récent rapport d'Oxfam France sur les conséquences sanitaires du changement climatique montre **pourant que les femmes sont particulièrement exposées aux effets des fortes chaleurs.** Les risques d'AVC et d'infarctus augmentent lors des épisodes caniculaires et les femmes présentent une mortalité plus élevée face à ces pathologies. Le rapport souligne également une hausse de près de 26 % du risque de naissance prématurée lors des fortes chaleurs ainsi que des conséquences accrues pour les femmes vivant dans des situations sociales difficiles.

Les vagues de chaleur aggravent également les conditions de travail dans les métiers du soin, de l'accompagnement et de l'éducation. Les personnels doivent assurer une vigilance permanente pour protéger les enfants, organiser les temps d'hydratation, surveiller les signes de déshydratation ou de malaise et adapter en permanence les activités. Cette surcharge de travail, largement assumée par des femmes, demeure largement invisibilisée dans les politiques de prévention.

**Les enfants figurent eux aussi parmi les populations les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique.** Leur organisme régule moins efficacement la température corporelle et les risques de déshydratation, d'hyperthermie et de malaise sont plus importants. Les élèves de maternelle sont particulièrement exposés, notamment lors des temps de repos et de sieste lorsque les dortoirs atteignent des températures incompatibles avec les recommandations sanitaires.

**Cette situation est encore aggravée par les inégalités sociales qui caractérisent notre département.** Le rapport d'Oxfam rappelle que les populations les plus pauvres sont davantage exposées aux fortes chaleurs. Les quartiers populaires subissent davantage les îlots de chaleur urbains, disposent de moins d'espaces verts et leurs habitant-es vivent plus souvent dans des logements mal isolés qui se transforment en véritables « bouilloires thermiques ». Le risque de surexposition aux fortes chaleurs est ainsi dix fois plus faible dans les quartiers les plus favorisés que dans les quartiers les plus défavorisés.

Pour de nombreux enfants de Seine-Saint-Denis, l'école devrait être un lieu de protection et de répit face à ces inégalités. Pourtant, faute d'investissements suffisants dans le bâti scolaire, elle devient elle-même un lieu d'exposition supplémentaire aux risques climatiques. **La FSU-SNUipp exige un plan d'urgence de rénovation du bâti scolaire permettant d'adapter durablement les écoles aux épisodes climatiques extrêmes.**

Cette situation est le résultat direct de décennies de sous-investissement dans l'École publique. Elle révèle l'urgence d'un véritable plan d'adaptation du bâti scolaire aux conséquences du dérèglement climatique. **Comme le porte la FSU-SNUipp, investir dans la rénovation écologique des écoles, c'est protéger la santé des élèves et des personnels, réduire les inégalités territoriales et les inégalités de genre, et garantir la continuité du service public d'éducation.**

Face à cet évènement climatique exceptionnel, **la FSU-SNUipp 93 exige :**

- des consignes claires et harmonisées pour l'ensemble des écoles du département ;
- la mise en œuvre immédiate de toutes les mesures de protection prévues par la réglementation, notamment pour les personnes vulnérables ;
- l'adaptation des horaires et de l'organisation du service lorsque les conditions l'exigent ;

*Alors que le gouvernement poursuit sa politique de suppressions de postes et de fermetures de classes, les personnels constatent chaque jour les conséquences du manque de moyens sur les conditions d'apprentissage et de travail. Écoles surchauffées, classes surchargées faute de remplaçant-es, manque de personnels : ces difficultés procèdent d'une même logique d'abandon du service public d'éducation.*

**C'est pourquoi la FSU-SNUipp 93 appelle les personnels à se mobiliser massivement lors de la journée de grève du 25 juin pour exiger un plan d'urgence pour l'École publique : des moyens humains, l'abandon des fermetures de classes, un investissement massif dans la rénovation du bâti scolaire.**

**Protéger les élèves et les personnels face à la canicule n'est pas une option.  
C'est une obligation !**